

Les parties du Tawhîd, la terminologie et le contenu

Traduction de la brochure : Les parties du Tawhîd (unicité de Dieu), la terminologie et le contenu 'Aqsâmoul Tawhîd, el-istilâhou wal madmoune' du Shaykh AbdourRahmâne AbdoulKhâliq.

Traduit par : Abou-abdillah Miloud el-Wahrâni (✉ : miloud@dr.com)
Le 20 Cha'bâne 1422 = 06/11/2001.

1- La croyance est une seule affaire :

La croyance est une seule affaire qui se résume à croire en tous les noms d'Allah exalté et Ses attributs et Ses actions, et de croire à l'Inconnaissable avec lequel Il nous informe de Ses anges, de Ses messagers, du jour dernier et de Sa gestion du destin 'el-qadâ wal qadar', il faut approuver tout cela par la langue et le confirmer par l'acte. La réunion entre l'approbation et l'action constitue Son adoration, et Son adoration exalté soit-il Seul sans Lui associer quoique ce soit.

Et donc parmi ce qu'on doit croire de ce qu'Il S'est qualifié, Sa parole exalté soit-il : « Dis: "Il est Allah, Unique. Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n' a jamais engendré, n' a pas été engendré non plus. Et nul n' est égal à Lui". » (sourate Al-Ikhlâss[112])

Et Sa parole : « Allah! Point de divinité à part Lui, le Vivant, Celui qui subsiste par lui-même "Al-Qayyôm". Ni somnolence ni sommeil ne Le saisissent. À Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? Il connaît leur passé et leur futur. Et, de Sa science, ils n' embrassent que ce qu' Il veut. Son Trône "Koursî", déborde les cieux et la terre, dont la garde ne Lui coûte aucune peine. Et Il est le Très Haut, le Très Grand. » (sourate Al-Baqara[2], v255).

Et Sa parole exalté soit-il : « C' est à Allah qu' appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez- Le par ces noms et laissez ceux qui profanent Ses noms: ils seront rétribués pour ce qu' ils ont fait. » (sourate Al-A'râf[7], v180).

2- Renier une seule partie de la croyance est un reniement de Dieu exalté soit-il :

Il n'y a point de doute que le reniement d'une seule partie des parties de cette croyance, revient à mécroire en Allah exalté soit-Il. Et celui qui renie les anges est un mécréant, et celui qui renie les messagers est un mécréant aussi, même s'il renie un seul des messagers d'Allah il est mécréant, et sa croyance au reste des messagers ne lui est pas utile, ni le reste des parties de la croyance. Et celui qui renie le jour du jugement est mécréant, et celui qui renie le destin est un mécréant.

Allah exalté soit-il a dit : « Et quiconque abjure la foi, alors vaine devient son action » (sourate Al-Mâ'ida[5], v5).

Et Allah exalté a dit : « Le peuple de Noé traita de menteurs les Messagers » (sourate Ach-Chou'arâ[42], v105), pourtant il n'ont démenti que leur Messager, mais leur démenti revient à traiter tous les Messagers de menteurs.

Le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « Par Allah, tous juif ou chrétien qui entend parler de moi, et ne crois pas à mon message, entrera au Feu »

3- L'unicité d'Allah est une seule affaire :

La personne ne peut être vraiment croyante en Dieu, que si elle croit en Son Unicité exalté soit-Il dans toutes Ses qualités et actions, et que si elle L'adore Seul exalté soit-Il.

Parmi les choses où Il S'est rendu Unique exalté soit-Il :

(1) La création :

Il est exalté soit-Il le Créateur de toute chose, et ne s'associe à Lui personne dans la création. Allah a dit : « Allah est le Créateur de toute chose » (sourate Az-Zoumar[39], v62). Il a dit aussi : « alors que c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez » (sourate As-Sâffât[37], v96), et Il a dit en parlant de ceux qui sont adoré en dehors de Lui : « Celui qui crée est-il semblable à celui qui ne crée rien? Ne vous souvenez-vous pas? » (sourate An-Nahl[16], v17). Et Il a dit exalté soit-Il : « Louange à Allah qui a créé les cieus et la terre, et établi les ténèbres et la lumière. Pourtant, les mécréants donnent des égaux à leur Seigneur. » (sourate Al-An'âm[6], v1), c'est à dire ils Lui donnent des égaux dans Ses attributs ou Ses actions ou Ses droits.

Celui qui croit qu'il y a quelqu'un (autre qu'Allah) qui a créé un atome dans cet univers, ou qu'il crée quoique ce soit même s'il s'agit de ses actions, il est de ce fait mécréant et associateur.

(2) La royauté :

Comme la création appartient à Allah Seul, aussi la royauté appartient à Allah Seul. Allah exalté a dit : « Béni soit celui dans la main de qui est la royauté, et Il est Omnipotent. » (sourate Al-Mouk[67], v1). Et Il a dit : « Dis: "Ô Allah, Maître de l' autorité absolue. Tu donnes l' autorité à qui Tu veux, et Tu arraches l' autorité à qui Tu veux; et Tu donnes la puissance à qui Tu veux, et Tu humilies qui Tu veux. Le bien est en Ta main et Tu es Omnipotent. Tu fais pénétrer la nuit dans le jour, et Tu fais pénétrer le jour dans la nuit, et Tu fais sortir le vivant du mort, et Tu fais sortir le mort du vivant. Et Tu accordes attribution à qui Tu veux, sans compter". » (sourate Âl-Îmrâne[3], v26-27).

Et Il a dit exalté soit-Il : « Dis: "Invoquez ceux qu' en dehors d' Allah vous prétendez (être des divinités). Ils ne possèdent même pas le poids d' un atome, ni dans les cieus ni sur la terre. Ils n' ont jamais été associés à leur création et Il n' a personne parmi eux pour Le soutenir". » (sourate Saba'[34], v22).

Donc tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, que ce soit des Anges ou des Messagers, ou des djinns ou des idoles ne possèdent même pas le poids d' un atome, ni dans les cieus ni sur la terre et aucun d'eux n'est associé à Allah dans Sa royauté, et personne n'a aidé Allah, même pas dans la création d'un atome.

La royauté d'autre qu'Allah est une royauté limitée :

La royauté d'autre qu'Allah est une royauté limitée, ce n'est pas une royauté absolue, car c'est Allah qui a donné cette royauté, et c'est Lui qui la reprend s'Il veut, que ce soit une royauté de

pouvoir ou d'argent. C'est Allah qui donne et qui reprend, et celui qui pense qu'il détient absolument son pouvoir ou son argent est un mécréant associateur.

(3) La gestion et l'administration (l'ordre universel de prédestinée):

Tout ce qui touche la créature dans tout ce qui la concerne comme vie ou mort, richesse et pauvreté, santé et maladie, guidée et égarement. Et ce qui touche tous les objets comme existence ou non existence, commencement et fin, guerre et paix, iniquité et justice, tout cela est sous l'administration d'Allah de Ses créatures, personne ne possède pour lui même ni le bien ni le mal, ni la maladie ni la santé, ni la vie ni la résurrection, ni la puissance ni la faiblesse, ni la guidée ni l'égarement, ni le rajout à son âge ni sa diminution.

Tous les destins des créatures : anges, djinns, humains, animaux et végétaux sont sous la prédestinée d'Allah exalté soit-Il. Et celui qui pense qu'une créature possède pour elle même une administration aussi minime soit elle, ou une action quelconque, est un mécréant associateur qui a renié Dieu exalté soit-Il.

Les preuves concernant ce sujet du Coran et de la Sounna sont assez nombreux, on peut citer la parole d'Allah exalté : « Il dit: "Que dites- vous de ce que vous adoriez...? Vous et vos vieux ancêtres? Ils sont tous pour moi des ennemis sauf le Seigneur de l' univers, qui m' a créé, et c' est Lui qui me guide; et c' est Lui qui me nourrit et me donne à boire; et quand je suis malade, c' est Lui qui me guérit, et qui me fera mourir, puis me redonnera la vie, et c' est de Lui que je convoite le pardon de mes fautes le Jour de la Rétribution. » (sourate Ach-Chou'ârâ[26], v75-82).

Et Il a dit exalté soit-Il à Son Messager (paix et salut sur lui) : « - Tu n' as (Mouhammed) aucune part dans l' ordre (divin) - qu' Il (Allah) accepte leur repentir (en embrassant l' Islam) ou qu' Il les châtie » (sourate Âl-Îmrân[3], v128). Et sa parole exalté soit-Il : « Mais Il laisse s' égarer qui Il veut et guide qui Il veut.» (sourate An-Nahl[16], v93), et Sa parole exalté soit-Il : « Ceci est un rappel. Que celui qui veut prenne donc le chemin vers son Seigneur! Cependant, vous ne saurez vouloir, à moins qu' Allah veuille. Et Allah est Omniscient et Sage. » (sourate Al-Insân[76], v29-30).

Et Sa parole exalté soit-Il : « Dis: "Ô Allah, Maître de l' autorité absolue. Tu donnes l' autorité à qui Tu veux, et Tu arraches l' autorité à qui Tu veux; et Tu donnes la puissance à qui Tu veux, et Tu humilies qui Tu veux. Le bien est en Ta main et Tu es Omnipotent. Tu fais pénétrer la nuit dans le jour, et Tu fais pénétrer le jour dans la nuit, et Tu fais sortir le vivant du mort, et Tu fais sortir le mort du vivant. Et Tu accordes attribution à qui Tu veux, sans compter". » (sourate Âl-Îmrân[3], v26-27).

Et Sa parole exalté soit-Il concernant Son Messager : «Dis: "Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu' Allah veut.» (sourate Al-A'râf[7], v188), et Sa parole concernant Ses anges : « Et ils dirent: "Le Tout Miséricordieux s' est donné un enfant". Pureté à Lui! Mais ce sont plutôt des serviteurs honorés. Ils ne devancent pas Son Commandement et agissent selon Ses ordres. Il sait ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux. Et ils n' intercèdent qu' en faveur de ceux qu' Il a agréés (tout en étant) pénétrés de Sa crainte. Et quiconque d' entre eux dirait: "Je suis une divinité en dehors de Lui". Nous le rétribuons de l' Enfer. C' est ainsi que Nous rétribuons les injustes. » (sourate Al-Anbiyâ[21], v26-27-28).

(4) L'ordre législatif (la législation) :

Tout comme la prédestinée appartient à Allah Seul exalté soit-Il, personne ne s'associe à Lui dans l'ordre divin : ni ange rapproché, ni prophète envoyé, Allah a dit à Son Messager : « - Tu n'as (Mouhammed) aucune part dans l'ordre (divin) » (sourate Âl-Îmrân[3], v128). Même ce qui est moins important que l'ordre divin comme l'intercession appartient à Allah Seul, et personne n'en possède quoique ce soit, Allah Très Haut a dit : « Dis: "L'intercession toute entière appartient à Allah. » (sourate Az-Zoumar[39], v44), et personne n'intercède chez Allah à part ceux qu'Il a agréé pour l'intercession : intercesseur et intercédé, et celui qui pense qu'on puisse intercéder chez Dieu sans sa permission est un rebelle mécréant, et celui qui pense qu'il se peut que quelqu'un intercède chez Allah sans sa permission et qu'Allah accepte une intercession sans l'agréer comme c'est le cas pour les rois de ce bas monde, aura renié Dieu exalté soit-Il, et a donné à Allah un égal.

Et comme l'ordre universel de prédestinée 'amr kawni qadari' appartient à Allah Seul, aussi l'ordre législatif appartient à Allah Seul, et personne d'autre n'a d'ordre ou d'interdiction, c'est Allah qui rend une chose licite ou illicite, qui la rend bonne ou mauvaise et c'est Lui qui légifère pour Ses créatures ce qu'Il veut comme religion, comme guidée et comportement, la législation est Sa législation, et le chemin est Son chemin...Et les Messagers ne sont pas des législateurs par eux mêmes, mais des transmetteurs d'Allah, ordonnant avec l'ordre d'Allah, et interdisant avec l'interdiction d'Allah, ils n'ont aucune participation dans la législation. Tout comme ils n'ont aucun rôle dans la prédestinée, ils n'ont aussi aucun rôle dans l'ordre législatif, car Allah Très Haut « Il n'associe personne à Son commandement » (sourate Al-Kahf[18], v26).

Allah exalté soit-Il est l'adoré Seul :

Puisque Allah exalté soit-Il est le Seul Créateur, et le Seul Administrateur des affaires de Ses créatures, et le Seul Détenteur de l'ordre universel de prédestinée et de l'ordre législatif, Il est donc le Seul méritant d'être adoré, et c'est pour cela qu'Il a établi que l'adoration était Son droit à Lui Seul, Son droit sur toutes les choses qu'Il a fait exister, Ses inventions et fabrications, les anges, les djinns, les humains, ciel et terre. Le prophète (paix et salut sur lui) a démontré cela dans le hadith d'Ibn-Massaoud : « sais tu quel est le droit d'Allah sur les créatures ? et quel est le droit des créatures sur Allah ? » il a dit : j'ai dit Dieu et son envoyé savent mieux : le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « le droit d'Allah sur les créatures est qu'ils l'adorent sans Lui associer quoique ce soit, et le droit des créatures sur Allah est qu'Il ne châtie pas celui qui ne Lui donne pas d'associé »

L'adoration qu'Allah a légiféré pour Ses créatures se comporte de plusieurs parties, parmi celle ci les travaux du cœur comme la peur, l'espoir et l'amour, le placement de confiance, la crainte, le repentir, l'humiliation, la crainte, la soumission, et les travaux physiques comme la prière, la prosternation, l'inclinaison, les vœux, le jeûne, le pèlerinage, le Jihad, et l'aumône.

Allah Très Haut a rendu tout cela Son droit sur Ses créatures, et leur a interdit de dévier une quelconque de ces adorations pour autre que Lui, et a informé que celui qui dévie une quelconque adoration à autre que Lui est un mécréant associateur, et qu'Allah lui aura interdit le Paradis. «Quiconque associe à Allah (d'autres divinités), Allah lui interdit le Paradis » (sourate Al-Mâ'ida[5], v72), « Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'un associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut.» (sourate An-Nissâ[4], v48).

Le traitement pédagogique d'une seule affaire :

La croyance en Allah est une seule affaire, mais il en découle des dizaines, voir des centaines de branchements. C'est pour cela que cette question est venue d'une façon globale et détaillée.

Fait partie de la globalité, la parole d'Allah exalté : « Le Messager a cru en ce qu' on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants: tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; (en disant): "Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers". Et ils ont dit: "Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C' est à Toi que sera le retour". » (sourate Al-Baqara[2], v285). Ce verset a réuni toute la religion, qui est une croyance, écoute et obéissance, croyance en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, puis l'acceptation, ce qui implique la croyance en tout ce qui est relaté par Allah, Lui obéir et appliquer ce qu'Il a ordonné de faire. Fait partie aussi de la globalité la parole du prophète (paix et salut sur lui) : « Dis j'ai cru en Allah, puis sois droit »

Cette phrase « Dis j'ai cru en Allah, puis sois droit », a réuni la religion en entier, car la religion n'est qu'une croyance en Allah puis l'alignement sur Son ordre....

Rentre dans la croyance en Allah tout ce qu'Il informe sur Lui même, sur Ses messagers, et sur l'Inconnaissable 'ghayb', et rentre dans l'obéissance : la soumission à Allah dans tout ce qu'il a ordonné ou interdit de faire.

Et cette globalité a été détaillée de façon minutieuse pour tout petit et grand sujet.

Le Coran a détaillé les noms d'Allah, Ses attributs et Ses actions, ce qu'Il aime et ce qu'Il hait. Le Coran en entier est un récit sur Allah exalté soit-Il, c'est un éclaircissement du sens de la croyance en Allah et Son obéissance. La Sounna en entier est un développement, une explication du Coran, et un éclaircissement du sens de la croyance en Allah, et Son obéissance exalté soit-Il.

Effort des savants de l'islam dans l'enseignement de la religion et son éclaircissement :

Les savants de l'islam ont divisé la science religieuse en plusieurs sciences, et chaque science est subdivisée en matières, et chaque matière en chapitres, et chaque chapitre en sections et sujets. Ont été alors créées des sciences relatives au Coran comme les lectures, l'exégèse, les causes de révélation, l'annulateur et l'annulé 'ennâssikh wal mansoukh', le global et le détaillé.....etc.

Ont aussi été créés des sciences relatives à la Sounna comme la terminologie du hadith, la science des hommes et des chaînes de transmission, et les recueils de hadiths authentiques, ainsi que les recueils de hadiths faibles et apocryphes.

A vu le jour aussi la science du Tawhîd qui a commencée par la réfutation des propos des déviants dans le dogme, et les questions de croyance ainsi que la distorsion des noms d'Allah et de Ses attributs, et l'association (à Allah). Puis ont été élaborés des livres pour regrouper les questions de foi et leurs subdivisions.

Ainsi que toutes les sciences de la vie du prophète, l'histoire, le comportement.....etc.

Et ainsi chacune de ces sciences s'est retrouvée avec sa partition, sa terminologie et ses hommes et ses livres.

Effort des savants de l'islam dans la science du Tawhîd :

La science du Tawhîd a reçue un très grand intérêt de la part des compagnons du prophète (paix et salut sur lui), et de la part des savants de l'islam car c'est le tronc de l'islam, sur lequel se construisent tous les jugements. Sur la connaissance du Tawhîd et de sa pratique dépend la croyance ou la mécréance, et de cela :

(1) la réfutation de toute thèse déviante, en se basant sur les textes du livre et de la Sounna, comme a fait Ibn-Omar (qu'Allah l'agrée) lorsqu'il a entendu qu'il y avait des musulmans qui renient le destin, il a alors dit à celui qui l'a informé : dis leurs que je me détache d'eux, et qu'Allah n'acceptera aucune action d'eux que s'ils croient au destin bon soit-il ou mauvais, et qu'il provient d'Allah. Et il a justifié son dire par le hadith rapporté par son père qui est le hadith de Jibrîl qui contient : « et que tu crois au destin bon ou mauvais, venant d'Allah Très Haut ». Ibn-Omar a réfuté l'avis de ceux qui ont renié le destin, et a dit qu'Allah n'acceptera d'eux aucune bonne action en se justifiant avec la parole du prophète (paix et salut sur lui).

On peut citer aussi les réfutations contre les 'khawârij' d'Ibn-Abbâs et Ali Ibn-Abi Tâlib (qu'Allah l'agrée), en se basant sur le Coran et la Sounna.

(2) Puis est venu le moment de l'écriture, et les savants de l'islam ont écrit des centaines d'ouvrages dans la réfutation des thèses déviantes dans le dogme, comme le livre d'Ahmed Ibn-Hanbal (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) qu'il a intitulé : « réfutation des thèses des charlatans » 'el-radd alâ el-zanâdiqa', ce sont ceux qui disaient que Dieu est partout par Son Être, ainsi que les réfutations des thèses des 'jahmiyya' et des 'mouâtîla'....etc.

(3) Puis ont été écrit des livres pour montrer la conviction des gens de la Sounna et de la communion «ahl essounna wal jamâ'a » dans toutes les questions controversées entre les gens de l'islam.

(4) Parmi le travail des savants de l'islam à ce sujet : l'interdiction de la lecture des livres écrits dans le dogme et qui se sont basés sur la raison comme outil principal pour la connaissance du dogme. Ce sont les livres qui ont appelé la science du Tawhîd, la science de la parole 'ilm el-kalâm'. Les savants de l'islam ont interdit la consultation de ces livres, et d'en puiser la religion et la croyance.

(5) Les savants de l'islam ont aussi interdit l'utilisation de leur terminologie dans cette science, car elle contient du vrai et du faux, comme le corps 'el-jism', le fond 'el-jawhar', et le caractère 'el-arad', et ils se sont facilité l'usage de certains termes comme l'Ancien 'el-qadîm' dans le sens du Premier 'el-awwal'.

(6) Les savants du Tawhîd ont défini les limites, les conditions, les piliers, et les obligations concernant la croyance, et aussi les actes annihilant la croyance, et les actions qui contredisent la croyance mais ne l'annulent pas. Tout cela pour consolider cette science et montrer ses aspects, comme leur dire : la croyance est une parole, une acceptation du cœur, et un travail du physique. Et leur divergence concernant le travail, est ce une

condition de véracité 'chartou sihha' ou une condition d'obligation 'chartou woujoub', ou une condition pour parfaire 'chartou kamâl'. Ainsi que leur divergence concernant l'acte qui fait sortir (par lui même) de la confession, et l'action qui fait sortir de la confession que si elle est accompagnée de licitation 'istihlâl'etc.

Comme le dire de certains gens de la Sounna : Celui qui délaisse la prière par paresse est mécréant même s'il ne rend pas licite cette action. D'autres ont dit que la prière est une condition d'obligation et le musulman qui la délaisse ne devient mécréant que s'il considère l'action du délaissement licite.....etc.

Les parties du Tawhîd :

De ce qu'ont fait certains savants de la Sounna, dans le cadre de l'enseignement et de la pédagogie : la partition du Tawhîd en deux parties : la connaissance et l'action. Le Tawhîd de connaissance veut dire connaître les noms d'Allah et ses attributs, et le sens de la croyance en Lui, et accepter tout cela par le cœur. Quant au Tawhîd de l'action, il implique que le musulman agit en conséquence de sa croyance, il n'adore qu'Allah et n'implore que Lui, il ne se prosterne qu'à Lui, et retourne à Lui quant aux jugements...etc.

Cette partition n'est pas particulièrement spécifique au Tawhîd, car toutes les actions religieuses nécessitent et la connaissance et l'action, le jeûne par exemple ne peut se faire que par la croyance en son obligation, puis de l'accomplir à la manière ordonnée, et que cela soit pour Allah Seul, car c'est une adoration qui Lui est spécifique exalté soit-Il, ainsi que toutes les adorations.

La partition du Tawhîd en deux parties est une méthode d'enseignement pour que les gens sachent que la connaissance ne suffit pas dans le Tawhîd, mais qu'il est aussi nécessaire d'agir, et qu'il n'y a pas d'action sans connaissance.

Puis est venu parmi les gens de connaissance, celui qui a divisé le Tawhîd en trois parties en considération de ses grands sujets, il a alors considéré la Seigneurie comme étant une partie, et il a désigné par Seigneurie certaines significations du Seigneur comme la création, l'administration, la royauté, et la domination. Et il a considéré la Divinité comme étant une partie qui désigne l'adoré. Et a regroupé tous les noms et attributs de Dieu en une partie nommée le Tawhîd des noms et attributs, et il a appelé chacune de ces parties Tawhîd, et qu'une personne ne devient véritablement unificatrice que si elle croit en toutes ces parties....Et croit qu'Allah est son Seul Créateur et le Créateur de tout l'univers, et qu'Il est le Détenteur de la royauté, et le Seul Administrateur, et croit qu'Allah est le Seul Dieu des gens, le Dieu des mondes et de toutes les créatures, et qu'il n'y a pas de divinité digne d'être adorée à part Lui, et que toute autre divinité est fausse, et que tous les genres d'adoration ne doivent être dirigées que vers Lui, et que celui qui dévie une quelconque adoration à autre que Lui, est un associateur.

Il a considéré le Tawhîd des noms et attributs comme étant une partie, et cela consiste à croire en tous ce qu'Allah S'est décrit, ainsi que croire à la description de Dieu par le prophète (paix et salut sur lui), et que Ses attributs sont conforme à Sa gloire et Sa grandeur.

Les objectifs de cette partition du Tawhîd en trois parties :

Parmi les objectifs de cette partition en trois des sens du Tawhîd et de la croyance en Allah, était d'apprendre aux gens que ne peut être croyant que celui qui regroupe ces trois parties, et que celui qui croit en certains attributs d'Allah et en renie d'autres est un mécréant. Celui qui croit qu'Allah est le Créateur, le Pourvoyeur, et le détenteur de royauté, et ne croit pas en Lui comme Divinité, ou renie certains attributs dont Il S'est qualifié, comme l'établissement sur le trône 'Istiwa', ou la descente au ciel d'ici bas, ou le regard des croyants sur Dieu dans l'au-delà, ou a renié Sa parole, Sa clémence, ou Sa colère, est un mécréant car il a renié certaines choses dont Dieu S'est qualifié.

Pourquoi on a été poussé à cette partition en trois :

Cette partition triple, n'a été citée par quiconque durant les trois premiers siècles. Le Tawhîd et autres sujets de croyance en Allah étaient connus à partir du livre d'Allah et de la Sounna de Son messenger, car il était de la nécessité religieuse d'apprendre que la créature ne peut être réellement unificatrice qu'en croyant qu'Allah est le Seigneur, le Dieu, le Créateur, le Pourvoyeur, et le Détenteur de Royauté, et de croire en tout ce qu'Il a informé sur Lui même, ou ce qu'a informé sur Lui Son messenger (paix et salut sur lui). Néanmoins cette partition a été introduite pour faciliter la compréhension du Tawhîd, et faire connaître tous ses aspects. En effet la division d'un sujet globale en parties facilite sa compréhension et sa mémorisation.

Le premier savant à avoir cité cette partition avec ses détails et définitions était le shaykh de l'islam Ibn-Taymiyya (qu'Allah lui accorde sa miséricorde), et cela à cause de sa ténacité dans la réfutation des thèses de ceux qui contredisent le Tawhîd, comme les gens de la parole 'ahloul kalâm' et les adeptes de la philosophie, ainsi que les soufis et les diseurs de l'unité de l'existence 'wihdatoul woujoud', et les partisans du pouvoir humain 'Qadariyya' qui excluent le destin, et les fatalistes 'Jabriyya', et ceux qui sont tombés dans l'association à la divinité d'Allah. Chacun de ces groupements précités a cru en une partie du Tawhîd tout en rejetant l'autre partie, et un grand nombre d'entre eux avait une mauvaise conception du Tawhîd, ce qui a poussé le shaykh de l'islam (qu'Allah lui accorde sa miséricorde) à détailler ce sujet et à lui définir ses bases, et ses concepts. Et parmi ce qu'il a dit à ce propos :

«La plupart des gens de la parole établissent dans leurs livres que le Tawhîd comporte trois genres.

Ils disent : Il est Un par Son Être, Un dans Ses attributs et rien ne Lui ressemble, et Un par Ses actes et rien ne Lui est associé.

Le plus connu des trois genres chez eux est le dernier, qui est l'unicité des actes, et ils croient que ceci est le Tawhîd demandé !! et que cela est la signification du témoignage de foi 'lâ ilâha illallâh', ils ont même prétendu que la signification de la divinité était le pouvoir de création.

Il est bien connu des associateurs arabes pour lesquels le messenger Mouhammed (paix et salut sur lui) a été envoyé, qu'ils ne le contredisaient pas sur cette question et ils admettaient même qu'Allah était le Créateur de toutes choses et ils croyaient au destin aussi, mais malgré cela ils étaient associateurs.

Il y a eu des gens qui ont prétendu que certaines choses étaient la création d'autre qu'Allah comme les Qadariyya et autres, mais ils reconnaissent qu'Allah est le Créateur des personnes et de leur pouvoir, même s'ils disent qu'ils sont les créateurs de leurs actes.

Aussi les adeptes de la philosophie et de l'astrologie, qui prétendent que certaines créatures innovent certaines choses. En admettant qu'Allah est le Créateur, ils admettent que ces créatures innovantes ne sont que des créatures, ils ne disent pas qu'elles se suffisent à elles mêmes et ne dépendent pas du Créateur, ou qu'elles s'associent à Lui dans la création. Quant à celui qui renie le Créateur, il est un mécréant renégat du type de Pharaon.

Les associateurs à Allah, qui admettent Son existence ne contredisent pas ce Tawhîd précité, mais ils l'admettent tout en étant associateurs, comme établi dans le Coran, la Sounna, et le consensus des savants de la communauté, et comme il est obligatoirement connu de la religion de l'islam.

Le deuxième genre aussi, qui consiste à dire : rien ne Lui ressemble dans Ses attributs. Personne parmi les différentes communautés n'a considéré de pareil à Son Être, qu'il ait dit qu'il s'associe à Lui ou qu'il ait dit qu'il n'a pas d'action, mais ceux qui le font ressembler à Ses créatures, le font pour certaines choses.

Il est connu par la raison, qu'il est impossible qu'il y est un pareil à Allah qui s'associe à Lui dans ce qu'on doit Lui attribuer, dans ce qui est possible à Son égard et ce qu'on doit rejeter de Lui. Car cela implique la réunion entre les contraires.

Il est aussi connu par la raison que tous deux êtres existants, doivent avoir entre eux des similarités, comme l'existence, et l'être. La négation de cela implique le réductionnisme 'taâtîl' pur.

Les « Jahmiyya » parmi les « mo'tazila » et autres, ont introduit la négation des attributs dans la définition du Tawhîd, et il suffit que quelqu'un dise : Allah a un savoir, ou une puissance, ou qu'on le verra dans l'au-delà, ou que le Coran est la parole d'Allah non créé, pour qu'ils disent c'est un ressembler 'mouchabbih' et non pas un unificateur.

Les exagérateurs 'Ghoulât' ont dit : Il n'est pas qualifié ni par la négation ni par l'affirmation, car dans les deux procédés on effectue une ressemblance aux créatures. Tous ces gens ont fuit le crime de faire ressembler Dieu aux créatures (selon leurs prétentions) et sont tombés dans ce qui est plus grave, car ils ont fait ressembler Dieu à l'impossible et au néant.

Il est clair que ces attributs qu'on atteste à Allah, ne sont pas les mêmes que ceux attestés aux créatures, et que exalté soit-Il, rien ne Lui ressemble ni dans Son Être, ni dans Ses attributs, ni dans Ses actions, il n'y a point de différence entre l'attestation de l'Être et l'attestation des attributs. Si dans le fait d'attester l'Être on ne fait pas ressembler Dieu aux êtres, il n'y a pas de raison que dans l'attestation des attributs on fasse ressembler Dieu aux créatures. Pourtant les 'Jahmiyya' réductionnistes ont nommé leur théorie Tawhîd, et ce qui le contredit était la ressemblance 'tachbîh' et ils se nommaient les unificateurs.

Quant au troisième genre qui consiste à dire : Il est Un et Son Être n'est pas composé de parties. Allah exalté soit-Il est Unique, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui. Il est inconcevable alors qu'Il se divise ou qu'Il se compose de parties, mais ils incluent dans ce qu'ils disent la

négarion de Son élévation sur Son trône, et Sa distinction par rapport à Ses créatures et autres sens de ce type.

Il apparaît donc que ce qu'ils appellent Tawhîd contient du vrai et du faux, et même si tout son contenu était vrai, et que les associateurs croient en lui en entier, il ne les ferait pas sortir de l'association (à Allah) dont ils sont qualifiés dans le Coran, et pour laquelle le prophète (paix et salut sur lui) les a combattu, mais il faudrait qu'ils attestent qu'il n'y a point de divinité digne d'être adorée à part Allah.

On ne désigne pas par divinité 'ilâh' celui qui détient le pouvoir de la création comme l'ont pensé les imams des gens de la parole 'moutakallimîne', ils ont en effet pensé que la divinité n'est rien d'autre que le pouvoir de la création, et que celui qui atteste qu'Allah est le Détenteur du pouvoir de la création, aura attesté qu'il n'y a point de divinité à part Lui.

Les associateurs admettaient ce fait, alors qu'ils étaient associateurs comme précité, mais le Dieu Réel est celui qui mérite d'être adoré, et le Tawhîd est le fait d'adorer Allah Seul, sans Lui associer quoique ce soit.

Il devient évident que ce qu'attestent ces gens confondus à la Sounna n'est que le Tawhîd de la Seigneurie, et qu'Allah est le Seigneur de toutes choses. Mais les associateurs attestaient aussi cela, et ils restaient associateurs.

Aussi, des fractions de soufis, et de ceux qui prétendent la connaissance, la vérification et le Tawhîd, n'ont du Tawhîd que le type précité, et qu'ils attestent qu'Allah est le Seigneur de toutes choses, leur Possesseur, et leur Créateur. Ceci est pour eux la finalité après laquelle il n'y a rien.

On sait que ce genre de Tawhîd a été attesté par les associateurs, et que l'homme ne devient pas musulman avec ce seul Tawhîd, et encore moins qu'il devienne un ami de Dieu 'wali'.

Une fraction de soufis admettent ce Tawhîd en attestant avec, les attributs de Dieu. D'autres rajoutent à ce Tawhîd la négation des attributs, ils commettent alors le réductionnisme 'taâtîl' et ceux là sont pire que certains associateurs.

Jahm réduisait les attributs et était fataliste 'jabri', mais s'il atteste l'ordre et l'interdit, la récompense et le châtement, il se dissocie des associateurs par cette facette. Mais Jahm et ses adeptes faisaient partie des renvoyeurs « mourji'a » ce qui affaiblit chez eux l'ordre et l'interdit, la récompense et le châtement.

Les 'najâriyya' et les 'dêrâriyya' et autres se rapprochent de Jahm sur les questions du destin, et la croyance. Ils se rapprochent aussi de lui dans la question du réductionnisme des attributs.

Les « kilâbiyya ach'ariyya » sont meilleurs que ceux là sur le sujet des attributs, comme je l'ai détaillé dans un autre écrit.

Quant au sujet du destin, et celui des noms et des jugements, leurs avis se rapprochent.

Les 'kilâbiyya' sont les suiveurs d'Abou-Mouhammed Abdoullah ben Saïd ben Kilâb dont la méthode a été suivie par el-Ach'ari.

Et les compagnons d'Ibn-Kilâb comme Hârit el-Mouhâssibi et Aboulabbâss el-qalânoussi et autres sont meilleurs que les « ach'ariyya » dans tel et tel sujet. Plus la parole de l'homme est proche de celle des pieux ancêtres, plus elle est haute et meilleure.

Les 'karâmiyya' ont une parole abjecte concernant la croyance, ils n'ont été précédés en cela par personne, ils disent que la croyance est une parole par la langue même si elle n'est pas suivie d'une conviction du cœur. Par cela ils considèrent l'hypocrite comme croyant, mais qui périra éternellement en Enfer. Ils ont donc contredit la communion dans le nom et ont été en accord quant au jugement. Quant aux attributs, le destin, et le châtiment, leurs dires coïncident avec beaucoup des gens de parole dont les dires sont en désaccord avec la Sounna.

Quant aux «mo'tazila », ils rejettent les attributs et s'associent à la parole de Jahm, mais ils rejettent aussi le destin. Même s'ils insistent sur l'ordre et l'interdit, la récompense et le châtiment et poussent les gens à y croire ils rejettent le destin, ils présentent alors un genre d'association (à Allah) sur cette facette. Mais l'admission de l'ordre et de la récompense et du châtiment, avec le rejet du destin est meilleur que d'admettre le destin et rejeter l'ordre et l'interdit, la récompense et le châtiment.

C'est pour cela qu'il n'y avait pas au temps des compagnons et des suiveurs « tâbi'in » de ceux qui rejetaient l'ordre et l'interdit, la récompense et le châtiment. Parmi eux ont émergé les partisans du pouvoir humain 'qadariyya' et les 'khawarij'. Les premières innovations sont les plus faibles, et à chaque fois que s'affaiblissent ceux qui diffusent la lumière prophétique, les innovations deviennent plus fortes.

Les soufis qui attestent de la vérité universelle mais prennent leurs distances par rapport à l'ordre et l'interdit, sont pire que les « qadariyya » et les « mo'tazila » et autres, les derniers ressemblent aux 'majouss' et les premiers ressemblent aux associateurs qui ont dit : « Ceux qui ont associé diront: "Si Allah avait voulu, nous ne Lui aurions pas donné des associés, nos ancêtres non plus et nous n' aurions rien déclaré interdit.»(sourate Al-An'âm, v148). Et les associateurs sont pire que les 'majouss'.

Ceci est une base importante que tous musulman se doit de connaître car c'est la base de l'islam avec laquelle on distingue les croyants des mécréants, qui est la croyance en l'unicité et au message, le témoignage qu'il n'y a point de divinité digne d'être adorée à part Allah et que Mouhammed est le messenger d'Allah » (fin) [majmou' el-fatawa 105-97].

Je dis : La mission du Shaykh de l'islam en réfutant les thèses de ces sectes et en montrant leurs contradictions avec la religion réelle est ce qui a poussé à la partition du Tawhîd de cette manière pour montrer aux déviants que ce qu'ils ont attesté comme Tawhîd et croyance ne suffit pas pour que le serviteur soit unificateur.

Position du Tawhîd du jugement dans la croyance en Allah :

L'homme n'est réellement et véridiquement croyant en Allah, que s'il croit qu'Allah est le Juge et qu'Il possède Seul le jugement de toutes choses, et que personne ne s'associe à Lui dans Son jugement, et que exalté soit-Il est le Seul Détenteur de l'ordre et le Seul Juge, et que personne d'autre ne détient l'ordre, comme il a dit à Son messenger alors que c'est la plus noble de Ses créatures : « Tu n' as (Mouhammed) aucune part dans l' ordre (divin) » (sourate Âl-Îmrân[3], v128). Et exalté soit-Il comme Il est le Seul Créateur, Il est aussi le Seul Ordonneur « La création et le commandement n' appartiennent qu' à Lui.» (sourate Al-

A'râf[7], v54). Et qu'Il est exalté soit-Il le Seigneur des mondes et le Juge parmi eux, Juge universel, de prédestinée et d'administration, et aussi exalté soit-Il Juge parmi eux sur la voie, le chemin et la législation.

Le Coran en entier est porteur de ce sens, tout le Coran est une explication d'Allah vers ses créatures, qu'Il est le Seigneur des mondes, et le Possesseur des gens et leur Divinité, et que c'est Lui qui leur ordonne, leur interdit et leur légifère et les guide vers les voies de la paix.

La religion est ce qu'Il a légiféré, et la vérité est ce qu'il a rendu véridique, et le faux est ce qu'Il a rendu faux, et le bon ce qu'Il a rendu bon, et le mauvais ce qu'Il a rendu mauvais, et que tout le monde est sous Sa domination et Sa volonté, et qu'il n'appartient à personne de rejeter Son jugement, ou de contredire Ses ordres, et que tous ceux qui contredisent Ses ordres seront châtiés et qu'il n'y a point d'obéissance à quiconque s'il nous pousse à désobéir à Dieu. Et que celui qui ordonne par autre que Son commandement n'aura pas d'obéissance et son ordre est à rejeter, et que celui qui interfère dans Sa législation et autorise autre que ce qu'Il a autorisé, et interdit autre que ce qu'Il a interdit, et a jugé avec autre que Son jugement, et ordonne ce qui contredit Son ordre, et interdit ce qu'Il a ordonné est un rebelle 'tâghout'. Et que tous Ses messagers (paix et salut sur eux) n'ordonnent que par Son ordre, et n'interdisent que par Son interdit, et qu'ils n'ont aucune part dans l'ordre (divin).

Le jugement, la domination, et le commandement sont des sens particuliers de la seigneurie:

Il a été cité dans 'lissânoul arab' : le Seigneur est Allah exalté soit-Il, il est le Seigneur de toute chose et son Possesseur et Il détient la Seigneurie sur toutes les créatures sans associés, Il est donc le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois et des royaumes. Et on ne dit seigneur 'rabb' pour autre qu'Allah que par adjonction 'idâfa'.

On dit j'ai été le seigneur des gens 'rababtoul qawm' dans le sens je les ai dominé et j'ai été supérieur à eux. Et les arabes disent : je préfère être élevé 'yourabbiyani' par un tel plutôt qu'un tel.

Il a été cité dans 'lissânoul arab' aussi : Ibnoul anbâri a dit : « le seigneur se divise en trois parties : le seigneur possesseur (roi), le seigneur maître à qui on doit obéissance «L' un de vous donnera du vin à boire à son maître» (sourate Youssouf[10], v41) en arabe maître = 'rabbahou' dans ce verset. Et il peut être le seigneur réparateur, le seigneur d'une chose s'il la répare » (fin).

Je dis : ces trois sens du mot seigneur 'rabb' sont vrai pour Allah exalté soit-Il, Il est le possesseur des créatures et des gens, Il est leur Roi et leur Maître et Il est le Réparateur de leurs affaires, et leur Administrateur exalté soit-Il.

Et le mot seigneur 'rabb' s'est répété plus de mille fois dans le Coran, des fois il est associé aux mondes, et des fois associé au messager (paix et salut sur lui) : 'rabbouk' (ton seigneur), et parfois rajouté au gens 'rabboukoum' (votre seigneur), et aux prieurs 'rabbana' (notre seigneur) et 'rabbi' (mon seigneur), et aux absents 'rabbaha' (son seigneur) et 'rabbouhoum' (leurs seigneurs).

Si la signification de 'rabb' est le maître à qui on doit obéissance, alors celui qui obéit à son maître dans la désobéissance d'Allah aura commis un acte d'association à Allah, que ce soit

une obéissance pour des choses peu ou très importantes, l'association à Allah est toujours du chirk, et Dieu ne l'accepte pas. Et c'est pour cela qu'Allah a décrit les chrétiens comme des associateurs, Il a dit : « Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d' Allah » (sourate At-Tawba[9], v31) et ils n'ont adoré les rabbins et les moines qu'en leur obéissant dans ce que Dieu n'a pas légiféré.

Allah exalté soit-Il a dit concernant celui qui fait douter de l'interdiction des bêtes mortes : « Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d' Allah n' a pas été prononcé, car ce serait (assurément) une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs. » (sourate Al-An'âm[6], v121).

Le Tawhîd de la divinité et de l'adoration fait partie du Tawhîd du commandement :

Nul doute que le Tawhîd de la divinité et de l'adoration fait partie du Tawhîd du commandement, Allah exalté soit-Il nous a commandé de n'adorer que Lui, comme Il a dit exalté soit-Il : « Et ton Seigneur a décrété: N' adorez que Lui; et (marquez) de la bonté envers les père et mère » (sourate Al-Isrâ[17], v23).

Et Allah exalté a dit : « Le pouvoir n' appartient qu' à Allah. Il vous a commandé de n' adorer que Lui.» (sourate Youssof[10], v40). Tout ce qu'Allah a ordonné concernant Son adoration rentre dans Son commandement exalté soit-Il.

S'Il nous avait ordonné exalté soit-Il de dévier une quelconque adoration à autre que Lui, il serait de notre devoir d'obéir à cet ordre, car la base est l'obéissance à Son commandement exalté soit-Il. Allah a commandé aux anges de se prosterner à Adam alors que c'est une créature, et ils se sont prosternés par obéissance à leur Dieu Très Haut, tout en sachant que la prosternation est un élément de Son adoration Lui Seul sans associé, exalté soit-Il. Et comme Il nous a ordonné d'embrasser la pierre noire, alors que ce n'est qu'une pierre qui n'apporte ni bonheur ni malheur. Mais on l'embrasse par application du commandement d'Allah exalté soit-Il. Et comme Il a légiféré à ceux qui nous ont précédés de se prosterner aux gens dignes de grand respect comme les parents, et les puissants bienfaisants comme s'est prosterné Ya'qoub et ses fils à Youssof (paix et salut sur eux) par reconnaissance. Allah a dit : « Et il éleva ses parents sur le trône, et tous tombèrent devant lui, prosternés. Et il dit: "Ô mon père, voilà l'interprétation de mon rêve de jadis. Allah l' a bel et bien réalisé» (sourate Youssof[10], v100).

Quand Allah nous a commandé d'obéir à autre que Lui, comme le père, la mère, l'époux, et les gouverneurs, il a restreint cette obéissance seulement à ce qui est une obéissance à Allah, mais s'il s'agit de désobéir à Allah, alors pas d'écoute ni obéissance. Le prophète (paix et salut sur lui) a dit : « Nul obéissance à une créature si c'est pour désobéir au Créateur ».

Ceci indique que le Tawhîd d'Allah en appliquant Son commandement Seul, est le plus global des types de Tawhîd, et que les sens du Tawhîd et ses parties reviennent à ce type global.

Le Tawhîd d'Allah dans Son commandement et Son jugement est le sens de l'islam, qu'Allah considère comme la religion qu'Il agrée de Ses créatures, et aucune autre ne sera agréée. Allah Très Haut a dit : « Certes, la religion acceptée d' Allah, c' est l' Islam.» (sourate Âl-Îmrân[3], v19), c'est à dire la soumission et l'obéissance. La religion que Dieu a agréé pour tous Ses serviteurs est qu'ils suivent Son commandement Seul, et qu'ils s'humilient pour Lui

Seul, et nul doute que la prosternation et l'inclinaison, le vœu et le jeûne, l'accomplissement de circuits autour de la maison antique, et la marche « sa'y » au cours du pèlerinage, et tout ce qu'Allah a commandé de faire pour le glorifier, le craindre et s'en rappeler, tout cela rentre dans la signification de l'obéissance à Son commandement. L'adoration d'Allah Seul en concentrant tous les types de rapprochement à Lui fait partie de l'obéissance à Son commandement exalté soit-Il, elle fait donc partie du Tawhîd du commandement.

Tout comme la déviation d'un type d'adoration à autre qu'Allah est un acte d'association 'chirk', aussi l'obéissance à autre que Lui dans un seul commandement est un acte d'association. L'association (à Allah) dans l'adoration est similaire à l'association dans l'obéissance. Le Très Haut a dit : «et Il n'associe personne à Son commandement. » (sourate Al-Kahf, v26). Et Il a dit exalté soit-Il : «Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur". » (sourate Al-Kahf[18], v110). L'association dans le commandement est similaire à l'association dans l'adoration, et pour cela Allah exalté a rappelé les musulmans de la Mecque à Lui obéir Seul sans associés, au sujet de se nourrir de la bête morte naturellement 'mayyita', car certains se sont dit comment interdire ce qui a été tué par Dieu et s'autoriser ce qui a été égorgé par un homme. Alors Allah leur a dit qu'ils devaient Lui obéir et se soumettre à Son commandement ou qu'ils obéissent à autre que Lui et deviendront ainsi des associateurs « Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d' Allah n' a pas été prononcé, car ce serait (assurément) une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs. » (sourate Al-An'âm[6], v121).

Ceci est un texte clair, qui montre que l'agrément de l'obéissance d'autre qu'Allah dans ce qui constitue une désobéissance à Allah exalté, est un acte d'association 'chirk' que ce soit pour peu ou beaucoup.

Et nul doute que le Tawhîd d'Allah avec tous ses sens et ses parties est une seule affaire, Allah possède quatre vingt dix neuf noms, celui qui en renie un seul est mécréant. Et ses attributs exalté soit-Il sont très nombreux, et on doit croire au sens de Ses noms et attributs à la manière dont Allah nous a informé. Et ne cerne Allah par la science qu'Allah exalté soit-Il «alors qu' eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science. » (sourate Tâ-Hâ, v110), et celui qui renie un seul de Ses attributs et dit par exemple qu'Il ne S'est pas établi sur Son Trône, ou qu'Il ne parle pas, ou qu'Il ne sera pas vu par les croyants dans l'au-delà, celui là est un mécréant car il aura rejeté un attribut d'Allah attesté dans le Livre et la Sounna.

Nul doute que le fait de renier Son commandement et Son jugement est une mécréance majeure, et nul doute que celui qui dit qu'Allah a un associé dans Son commandement : universel de prédestinée 'kawni qadari' ou de jugement législatif 'houkmi tachriî' est un mécréant et un associateur.

Et la partition de Son Tawhîd en trois : de Seigneurie, de Divinité, des noms et attributs, est un travail d'enseignement informatif et terminologique, cette partition triple ne provient pas du Coran et de la Sounna, ni de la parole des compagnons ou leurs suiveurs « tâbi'in », mais cette partition est extraite du sens de Ses noms et attributs et de Son Unicité exalté soit-Il. Et nul doute que Son Unicité dans Son commandement est un des sens de Son Unicité dans Sa Seigneurie, Sa Divinité, et Ses noms et attributs. Il est clair que la finalité de la religion dans son entier consiste à suivre Son commandement, et s'éloigner de Ses interdits, et se soumettre à Lui Seul exalté soit-Il.